

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté - Egalité - Fraternité*



MAIRIE  
DE  
REMOULINS  
30210  
BP 50

Secrétariat Général de la Mairie :

Tél : 04 66 37 61 93

Messagerie :

[mairie@remoulins.fr](mailto:mairie@remoulins.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13/07/2022 à 18 h 00**

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi treize juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Remoulins, se sont réunis en nombre voulu par la loi dans le lieu habituel de leurs délibérations, sous la présidence de M. Nicolas CARTAILLER, Maire, Mme Elisabeth VIOLA est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Etaient présents** : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Albachir ELKHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Carole GALINY, Sabine HUGUES ;

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient absent(e)s** : Corinne LEFEBVRE (*excusée, a donné pouvoir à Stéphane MATEO pour voter en son nom*), N'fissa BENSAID (*excusée, a donné pouvoir à Cécile FABRE pour voter en son nom*), Frédéric VALOT, (*excusé*), Elma PIRAZZI (*excusée*), Manon BLOQUE (*excusée*), Florian BOISSIN (*excusé*), Eric GONSSARD (*excusé, a donné pouvoir à Albachir ELKHALFI pour voter en son nom*).

Soit 12 présents, 7 absents excusé(e)s dont 3 pouvoirs = 15 votants

Délibération n° 01 – 13.07.2022

**Objet : Convention de mise en fourrière pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules sur la commune.**

Afin de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation, il est proposé de passer une convention de partenariat avec la SAS ARLES DEPANNAGE, agréée et située sur le site de FOURNES.

La fourrière intervient dans le cadre d'infractions pénales aux règles de stationnement et de circulation, à tout moment.

Sa rémunération est assurée par les résultats de l'exploitation du service.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la convention de mise en fourrière pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules sur le territoire de la commune avec la SARL ARLES DEPANNAGE,
- Autorise le maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Le Maire,

Nicolas CARTAILLER.

